

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Advanced e-Technologies S.A « AeTECH »

Siège social : ZI Ariana, Aéroport - 03, rue des métiers, la Charguia II

La société AeTECH publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 novembre 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Noureddine Ben Arbia (Horwath ACF).

BILAN
AeTECH
Arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		31-déc	
Actifs	Notes	2024	2023
<u>Actifs Non courants</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		453 398	453 398
Amt : Immobilisations incorporelles		(448 901)	(446 061)
	1	4 497	7 337
Immobilisations corporelles		2 176 083	2 173 233
Amt : Immobilisations corporelles		(2 098 203)	(2 061 101)
	1	77 880	112 133
Immobilisations financières		4 012 565	4 012 565
Prov : Immobilisations financières		(237 038)	(237 038)
	2	3 775 527	3 775 527
Total des actifs immobilisés		3 857 904	3 894 996
Autres actifs non courants			0
Total des actifs non courants		3 857 904	3 894 996
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		1 150 643	1 175 846
Prov : Stocks		(682 346)	(682 346)
	3	468 297	493 501
Clients et comptes rattachés		3 384 350	4 127 813
Prov : Clients et comptes rattachés		(1 914 155)	(1 880 327)
	4	1 470 195	2 247 486
Autres actifs courants		932 672	939 096
Prov : Autres actifs courants		(119 959)	(107 752)
	5	812 714	831 344
Placements et autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	6	5 179	2 846
Total des actifs courants		2 756 384	3 575 176
Total des actifs		6 614 288	7 470 173

BILAN
AeTECH
Arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		31-déc	
Capitaux propres et Passifs	Notes	2024	2023
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		2 223 334	2 223 334
Réserve légale		164 000	164 000
Prime d'émission		2 916 670	2 916 670
Modifications comptables		(340 637)	(340 637)
Résultats reportés		(8 942 953)	(7 329 336)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(3 979 586)	(2 365 970)
<u>Résultat de l'exercice</u>		<u>(956 988)</u>	<u>(1 613 617)</u>
Total des capitaux propres	7	(4 936 575)	(3 979 586)
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	8	51 821	51 821
Emprunts et dettes assimilées	9	17 765	41 419
Autres passifs non courants	10	0	12 880
Total des passifs non courants		69 586	106 120
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	2 291 106	2 498 274
Autres passifs courants	12	5 766 462	5 364 673
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	3 423 708	3 480 692
Total des passifs courants		11 481 276	11 343 639
Total des passifs		11 550 863	11 449 759
Total des capitaux propres et des passifs		6 614 288	7 470 173

ETAT DE RESULTAT
AeTECH
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 1er janvier Au 31 décembre	
	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation			
Produits d'exploitation	14	407 240	1 426 784
Autres produits d'exploitation	15	0	38 181
Total des produits d'exploitation		407 240	1 464 966
Charges d'exploitation			
Achats consommés	16	(49 233)	1 090 693
Charges de personnel	17	614 565	850 298
Dotations aux amortissements et aux provisions	18	85 977	193 852
Autres charges d'exploitation	19	422 128	384 239
Total des charges d'exploitation		1 073 438	2 519 083
Résultat d'exploitation		(666 198)	(1 054 117)
Charges financières nettes	20	(282 080)	(448 680)
Autres gains ordinaires	21	16	35
Autres pertes ordinaires	22	(6 941)	(108 343)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(955 203)	(1 611 106)
Impôt sur les sociétés	23	(1 785)	(2 510)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(956 988)	(1 613 617)
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		(956 988)	(1 613 617)
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)			0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		(956 988)	(1 613 617)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AeTECH
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 1er janvier Au 31 décembre	
Notes	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net après modifications comptables	(956 988)	(1 613 617)
Ajustements pour :		
Dotations aux Amortissements et provisions	85 977	193 852
Reprises sur Amortissements et provisions	0	(38 181)
Variation des :		
* Stocks	25 204	(13 798)
* Créances	743 463	1 227 633
* Autres actifs	6 424	128 884
* Autres passifs non courants	(12 880)	(749 428)
* Fournisseurs et comptes rattachés	(207 167)	677 335
* Autres passifs courants	401 788	1 380 596
* Plus ou moins-value de cession	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	85 821	1 193 276
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Déc. affectés à l'acquisition d'immo. Corp. & incorp.	(2 850)	0
Enc. Affectés à la cession d'immo. Corp. & incorp.	0	0
Déc. affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	0	0
Enc. Provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 850)	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts	0	1 011 319
Décaissements provenant des emprunts	(25 573)	(1 597 003)
Modifications comptables	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(25 573)	(585 684)
Variation de trésorerie	57 397	607 592
Trésorerie au début de l'exercice	(717 821)	(1 325 414)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(660 424)	(717 821)

Schéma intermédiaire de gestion
AeTECH
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS			CHARGES		SOLDES			
	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
Revenus	407 240	1 426 784	Achats de marchandises consommés	(49 233)	1 090 693	<u>Marge commerciale</u>		
Autres produits d'exploitation	0	38 181						
Production	407 240	1 464 966	Achats consommés	(49 233)	1 090 693		456 473	374 272
Marge commerciale	456 473	374 272	Autres charges externes (Hors impôts & taxes)	392 902	341 803	<u>Valeur ajoutée brute</u>		
<u>Sous total</u>	456 473	374 272	<u>Sous total</u>	392 902	341 803		63 571	32 469
Valeur ajoutée brute	63 571	32 469	Impôts et taxes	29 226	42 436			
			Charge de personnel	614 565	850 298	<u>Excédent brut d'exploitation</u>		
<u>Sous total</u>	63 571	32 469	<u>Sous total</u>	643 792	892 734		(580 221)	(860 265)
Excédent brut d'exploitation	(580 221)	(860 265)	Charges financières	282 080	448 680			
Autres gains ordinaires	16	35	Dotation aux amortissements & aux provisions	85 977	193 852	<u>Résultat des activités ordinaires</u>		
Produits financiers	0	0	Autres pertes ordinaires	6 941	108 343			
			Impôt sur les bénéfices	1 785	2 510			
<u>Sous total</u>	(580 205)	(860 230)	<u>Sous total</u>	376 783	753 386	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	(956 988)	(1 613 617)
Résultat des activités ordinaires	(956 988)	(1 613 617)	Eléments extraordinaires	0	0	<u>Résultat net de l'exercice</u>		
							(956 988)	(1 613 617)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Advanced e -Technologies, société anonyme résidente, a été constituée le 12 octobre 2001. Le capital initial de la société s'élève à 500.000 DT, divisés en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de 150.000 DT pour être porté à 650.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2004, a décidé une augmentation de capital de 270.000 DT pour le porter à 920.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de 720.000 DT pour le porter de 920.000 DT à 1.640.000 DT et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de 184.000 DT, par incorporation de la réserve extraordinaire de 100.000 DT et d'une partie de la réserve légale pour 84.000 DT et ce par création de 18.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation,
- Un montant de 536.000 DT, par apport en numéraire et la création de 53.600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de 36.000 DT, soit 3.600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour 300.000 DT, soit 30.000 actions et 200.000 DT, soit 20.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 septembre 2012, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action au montant de 1 dinar. Le capital social est devenu composé de 1.640.000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

La proposition du Conseil d'Administration du 27 Août 2012, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 Septembre 2012, d'introduire les actions de la société au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis a été concrétisée durant l'exercice 2013. En date du 05 février 2013, le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'Admission au Marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société.

L'introduction au marché alternatif de la cote de la bourse a été effectuée par la mise sur le marché de 583.334 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune, au prix d'introduction de 6 dinars. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 et le démarrage des négociations des actions nouvelles a été réalisé en date du 05 avril 2013.

La société a pour objet la fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'Internet, de l'informatique et de bureautique, et d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. La société est également un distributeur des produits Ooredoo. L'activité de distribution des produits Ooredoo a été apportée à la filiale Advanced e-services à la date du 01/07/2022.

Il est à noter que la société a été créée à la suite de l'achat partiel de l'actif de l'activité EDD d'Alcatel Tunisie.

II. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1. Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2. Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée.

Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

▪ Logiciels (linéaire)	33%
▪ Agencements & aménagements (linéaire)	10%
▪ Équipements de bureau (linéaire)	10-20%
▪ Matériel informatique	33,33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à D : 500 sont amorties au taux de 100%.

III.3. Emprunts

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

III.4. Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'État et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

III.5. Principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

NOTES AU BILAN

Note 1 : Immobilisations Incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 01/01/2024 au 31/12/2024 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes			Solde au 31/12/2024	Amortissements			Solde au 31/12/2024	VCN	
	31/12/2023	Acquisition	Cession		31/12/2023	Dotation	Cession		Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Licences & Logiciels	181 370	0	0	181 370	(181 370)	0	0	(181 370)	0	0
Site WEB	16 328	0	0	16 328	(11 937)	(1 700)	0	(13 637)	4 392	2 692
Fonds commercial	250 000	0	0	250 000	(250 000)	0	0	(250 000)	0	0
Investissements de recherche & de développement	5 700	0	0	5 700	(2 755)	(1 140)	0	(3 895)	2 945	1 805
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations incorporelles	453 398	0	0	453 398	(446 061)	(2 840)	0	(448 901)	7 337	4 497
Agencements, Aménagements et installations	180 981	0	0	180 981	(138 090)	(11 595)	0	(148 116)	42 891	32 865
Installation téléphonique	123 756	0	0	123 756	(114 190)	(4 849)	0	(117 422)	9 567	6 334
Matériel et outillage	98 179	0	0	98 179	(96 496)	(440)	0	(96 930)	1 683	1 249
Matériel de transport	1 008 293	2 850	0	1 011 143	(951 533)	(24 973)	0	(973 767)	56 760	37 376
Mobilier, Matériels de bureau	149 119	0	0	149 119	(149 119)	(120)	0	(149 119)	0	0
Matériel informatique	612 905	0	0	612 905	(611 673)	(4 114)	0	(612 849)	1 232	56
Total des immobilisations corporelles	2 173 233	2 850	0	2 176 083	(2 061 101)	(46 092)	0	(2 098 203)	112 133	77 880
Total des immobilisations	2 626 631	2 850	0	2 629 481	(2 507 162)	(48 932)	0	(2 547 104)	119 469	82 377

Note 2 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un montant net de D : 3 775 527 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Titres de participation GLOBAL TELECOM NETWORKING	200 000	200 000
Titres de participation Advanced e-Services	3 760 999	3 760 999
Dépôt et cautionnements	51 566	51 566
<u>Total immobilisations financières brutes</u>	<u>4 012 565</u>	<u>4 012 565</u>
Prov : Immobilisations financières	(237 038)	(237 038)
<u>Total Immobilisations financières</u>	<u>3 775 527</u>	<u>3 775 527</u>

Note 3 : Stocks

Les stocks totalisent au 31 décembre 2024 D : 468 297 contre D : 493 501 à la fin de l'exercice 2023 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Valeur brute des Stocks	1 145 189	1 175 846
Provision des stocks	(682 346)	(682 346)
<u>Total Stocks</u>	<u>468 297</u>	<u>493 501</u>

Note 4 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2024 D : 1 470 195 contre D : 2 247 486 à la fin de l'exercice 2023 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Clients ordinaires	812 635	1 229 770
Clients douteux	2 107 403	2 065 346
Clients factures à établir	464 312	832 697
<u>Total clients bruts</u>	<u>3 384 350</u>	<u>4 127 813</u>
Prov : Clients douteux	(1 914 155)	(1 880 327)
<u>Total Clients et comptes rattachés</u>	<u>1 470 195</u>	<u>2 247 486</u>

Note 5 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un montant de D : 812 714 contre D : 831 344 à la fin de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Personnel à l'actif	7 368	7 497
Fournisseurs débiteurs	103 313	103 313
Etat, impôts et taxes à l'actif	578 462	563 116
Charges constatées d'avance	110 538	126 678
Débiteurs divers	132 991	138 493
<u>Total autres actifs courants bruts</u>	<u>932 672</u>	<u>939 096</u>
Provision des autres actifs courants	(119 959)	(107 752)
<u>Total Autres actifs courants</u>	<u>812 714</u>	<u>831 344</u>

Note 6 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 5 179 contre D : 2 846 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banques	1 089	1 104
Caisses	3 961	546
SICAV PLUS	129	129
Chèques à l'encaissement	0	1 067
Total Liquidités et équivalents de liquidités	5 179	2 846

Note 7 : Capitaux propres

Les capitaux propres présentent au 31 décembre 2024 un solde négatif de D : 4 936 574 contre un solde négatif de D : 3 979 586 au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Modif comptables	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 223 334	164 000	(7 329 336)	2 916 670	(340 637)	(1 613 617)	(3 979 586)
Affectation du résultat 2023	0	0	(1 613 617)	0		1 613 617	0
Résultat au 31 décembre 2024	0	0	0	0		(956 988)	(956 988)
Capitaux propres au 31 décembre 2024	2 223 334	164 000	(8 942 953)	2 916 670	(340 637)	(956 988)	(4 936 574)

Le capital initial de la société s'élève à D : 500 000, divisés en 50 000 actions de 10 dinars chacune.

Il a été libéré du quart à la souscription et le reliquat a été libéré au cours de l'exercice 2003.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de D : 150 000 pour être porté à D : 650 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 24 juin 2004, a décidé d'augmenter le capital social de la société de D : 270 000 pour le porter à D : 920 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 mai 2007 a décidé une nouvelle augmentation du capital de D : 720 000 pour le porter de D : 920 000 à D : 1 640 000 et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de D : 184 000, par incorporation de la réserve extraordinaire de D : 100 000 et d'une partie de la réserve légale pour D : 84 000 et ce par création de 18 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.
- Un montant de D : 536 000, par apport en numéraire et la création de 53 600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de D : 36 000 dinars, soit 3 600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour D : 300 000, soit 30 000 actions et D : 200 000, soit 20 000 actions.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 janvier 2013, a décidé une nouvelle augmentation du capital de D : 583 334 pour le porter de D : 1 640 000 à D : 2 223 334 et ce par l'émission de 583.334 nouvelles actions.

Note 8 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2024 un solde de D : 51 821 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Provisions pour risques et charges	51 821	51 821
<i>Total Provisions pour risques et charges</i>	<i>51 821</i>	<i>51 821</i>

Note 9 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées présentent au 31 décembre 2024 un solde de D : 17 165 contre D : 41 419 au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Emprunts Leasing	17 765	41 419
<i>Total Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>17 765</i>	<i>41 419</i>

Note 10 : Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants présentent au 31 décembre 2023 un solde de D : 12 881 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Dette fiscale à plus d'un an	0	12 881
<i>Total Autres passifs non courants</i>	<i>0</i>	<i>12 881</i>

Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent à la clôture de l'exercice 2024 D : 2 291 106 contre D : 2 498 274 à la fin de l'exercice précédent. Ils se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Fournisseurs d'exploitation	2 076 283	1 912 165
Fournisseurs d'immobilisations	(32)	0
Fournisseurs, effets à payer	0	20 374
Fournisseurs, factures & avoirs non parvenues	214 856	565 734
<i>Total Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>2 291 106</i>	<i>2 498 274</i>

Note 12 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice 2024 D : 6 766 462 contre D : 5 364 673 à la clôture de l'exercice 2023. Ils se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Personnel	274 370	256 288
CNSS et organismes sociaux	1 443 172	1 271 165
Provision pour congés payés	109 784	112 131
Etat, impôts et taxes	881 508	619 740
Dettes échéancier fiscal à moins d'un an	480 310	602 762
Charges à payer	475 995	223 951
Produits constatés d'avance	62 206	89 507
Créditeurs divers	207 460	346 433
Compte courant Ecotech	912 199	912 199
Société du groupe Advanced e-Services	854 154	865 192
Clients, créiteurs	65 304	65 304
Total Autres passifs courants	5 766 462	5 364 673

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 3 423 708 contre D : 3 480 692 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Crédits de mobilisation	112 299	116 693
Échéances à moins d'un an sur emprunts	0	137 713
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	23 654	20 429
Échéances impayées sur emprunts et crédit-bail	251 645	113 932
Financements en devise	349 536	350 286
Découverts bancaires à rééchelonner BNA	620 971	620 971
Billets de trésorerie	1 400 000	1 400 000
Virements internes	34 658	34 658
Découverts bancaires	630 945	686 009
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	3 423 708	3 480 692

NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Revenus

Les revenus totalisent D : 407 240 en 2024 contre D : 1 426 784 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Reprise sur provisions des créances	0	6 382
Reprise sur provisions des stocks	0	7 016
Reprise sur provisions pour risques	0	2 000
Reprise sur provisions des éléments financiers	0	18 778
Reprise sur provisions des immobilisations financières	0	4 005
Total Autres produits d'exploitation	0	38 181

Note 15 : Achats consommés

Les achats consommés totalisent D : (44 733) en 2024 contre D : 1 090 693 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Achats non stockés	20 729	23 689
Variations des stocks	25 204	(13 798)
Achats de marchandises	(90 665)	1 080 802
Transfert de charges sur frais généraux	(4 500)	0
Total Achats consommés	(49 233)	1 090 693

Note 16 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent D : 614 565 en 2024 contre D : 850 298 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Traitements et salaires	589 733	788 010
Charges sociales	113 714	158 395
Congés payés	10 418	3 194
Transfert de charges sur frais de personnel	(99 300)	(99 300)
Total Charges de personnel	614 565	850 298

Note 17 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent D : 85 977 en 2024 contre D : 193 852 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorp	2 840	2 840
Dotations aux amortissements des immobilisations corp	37 103	46 092
Dotations aux provisions des stocks	0	42 753
Dotations aux provisions des éléments financiers	0	11 465
Dotations aux provisions des créances	46 035	90 702
Total Dotations aux amortissements et aux provisions	85 977	193 852

Note 18 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent D : 417 628 en 2024 contre D : 384 239 pour l'exercice 2023 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Services extérieurs	316 919	220 090
Autres services extérieurs	287 183	380 309
Impôts et taxes	29 226	42 436
Transfert de charges / autres charges d'exploitation	(211 200)	(258 596)
Total Autres charges d'exploitation	422 128	384 239

- Les services extérieurs totalisent D : 316 919 au 31 décembre 2024 contre D : 220 090 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Charges locatives et de copropriétés	214 628	130 647
Entretiens et réparations	36 490	23 917
Assurances	49 486	47 653
Frais de formation	1 600	1 600
Sous-traitance	289	2 192
Divers services extérieurs	14 425	14 081

Total Services extérieurs	316 919	220 090
----------------------------------	----------------	----------------

- Les autres services extérieurs totalisent D : 287 183 au 31 décembre 2024 contre D : 380 309 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires	52 646	52 174
Publicité	3 802	6 176
Transports et déplacements	42 867	101 565
Voyages, missions et réceptions	6 427	15 560
Frais de PTT	15 705	17 366
Services bancaires	14 485	32 469
Autres rémunérations	125 000	125 000
Jetons de présence	26 250	30 000
Total Autres services extérieurs	287 183	380 309

- Les impôts et taxes totalisent D : 29 226 au 31 décembre 2024 contre D : 42 436 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
TFP	11 718	16 227
FOPROLOS	5 859	8 114
TCL	403	3 405
Taxe de circulation	7 679	6 201
Autres droits et taxes	3 567	8 489
Total Impôts et taxes	29 226	42 436

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent au 31 décembre 2024 D : 282 080 contre D : 448 680 à la fin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'intérêts	276 573	350 172
Pénalité de retard	1 791	101 708
Gains de change	3 717	(3 199)
Total Charges financières nettes	282 080	448 680

Note 20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2023 D : 35 contre D : 3 850 224 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Gains sur éléments non récurrents	35	3 850 224
Total Autres gains ordinaires	35	3 850 224

Note 21 : Autres pertes ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2024 D : 16 contre D : 35 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Gains sur éléments non récurrents	16	35
Total Autres gains ordinaires	16	35

Note 22 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise D : 1 785 à la fin de 2024 contre D : 2 510 à la clôture de l'exercice précédent :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Impôt sur les sociétés	1 785	2 510
Total Impôt sur les sociétés	1 785	2 510

NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Trésorerie

Au 31 décembre 2024, la trésorerie totalise un solde négatif de D : 660 424 contre un solde négatif de D : 717 821 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Valeurs à l'encaissement	129	1 196
Banques créditrices	1 089	1 104
Caisses	3 961	546
Virements internes	(34 658)	(34 658)
Banques débitrices	(630 945)	(686 009)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(660 424)	(717 821)

NOTES COMPLEMENTAIRES

Note 24 : Résultat par action

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Résultat d'exploitation en DT	(362 249)	(1 054 117)
Résultat avant impôt	(513 845)	(1 611 106)
Résultat Net	(514 745)	(1 613 617)
Capital social	2 223 334	2 223 334
Valeur nominale en DT	1	1
<i>Résultat d'exploitation par action en DT</i>	<i>(0,163)</i>	<i>(0,474)</i>
<i>Résultat avant impôt par action</i>	<i>(0,231)</i>	<i>(0,725)</i>
<i>Résultat Net par action en DT</i>	<i>(0,232)</i>	<i>(0,726)</i>

Note 25 : Opérations avec les parties liées

25.1 Identification des parties liées :

Les parties liées de la société Aetech sont les sociétés « Tuniphone » et « Eco Tech Immobilière » dont les gérants sont respectivement Mr Mongi CHAIEB et Mr Zoubeir CHAIEB président du conseil de la société Aetech et principal associé, ainsi que la filiale Advanced e-Services filiale créée en 2021 et détenue à 99,99% par Aetech et dont le gérant est Mr Zoubeir CHAIEB.

25.2 Transactions et soldes avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

Nouvelle opération conclue entre la société Aetech, la société Tuniphone et le président du conseil d'administration :

Une convention a été conclue entre la société Aetech, la société Tuniphone et le président du conseil d'administration a été autorisé au conseil d'administration du 03/09/2025 avec effet à la date du 31/12/2024 et qui stipule que :

- 1- La société AeTECH est redevable à Mr. Zoubeir CHAIEB à la date du 31/12/2024 d'un montant brut de 458 062 Dinars représentant la rémunération du président du Conseil d'Administration depuis l'exercice 2021.
- 2- La société TUNIPHONE, cliente de la société AeTECH, doit à celle-ci à la date du 31/12/2024 un montant de 262 723 Dinars représentant :
 - La créance client TUNIPHONE d'un montant de 229 042 Dinars.
 - Règlement fournisseurs d'un montant de 33 681 Dinars.

Mr. Zoubeir CHAIEB, président du conseil de la société Aetech, a accepté le transfert d'une partie de sa créance, au niveau de la société AeTECH, pour le paiement de l'intégralité de la dette de la société Tuniphone pour un montant de 262 723 Dinars et admet ne plus être redevable à la société AeTECH que du reliquat à savoir 195 339 Dinars.

La société TUNIPHONE a déclaré accepter le paiement de sa dette en envers la société AeTECH par le transfert d'une partie de la créance du président du Conseil d'Administration et reconnaît devenir redevable du montant de 262 723 Dinars à Mr. Zoubeir CHAIEB.

Opérations réalisées avec la société Tuniphone :

- La société Tuniphone a facturé des charges communes au titre des exercices 2023 et 2024 à la société Aetech au titre de mise à disposition de véhicules pour un montant de D : 144 540 TTC.
- Le compte client Tuniphone présente un solde nul au 31/12/2024 contre un solde de D : 229 042 au 31/12/2023.
- Le compte fournisseur Tuniphone comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2024 totalise un solde nul au 31/12/2024 contre un solde de D : 178 222 au 31/12/2023.

Opérations réalisées avec la société Eco Tech Immobilière :

- Le conseil d'administration de la société Aetech du 08/05/2019 a autorisé qu'il y ait un compte courant associé avec la société Ecotech Immobilière. L'affectation de la dette fournisseurs Ecotech en compte courant associé pour un montant de 621 765 DT a été

autorisé par le conseil d'administration du 08/04/2022 parmi les opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Le compte courant de la société Ecotech, comptabilisé parmi les passifs de AeTECH, s'élève au 31/12/2024 à un montant de D : 912 199.

Opérations réalisées avec la société Advanced e-Services :

- Une nouvelle convention a été autorisée par le conseil d'administration du 03/09/2025 avec effet au 31/12/2024 entre la société Aetech et la société Advanced e-services qui stipule la facturation de charges communes par la société Advanced e-services à la société Aetech sur la base de la consommation réelle de cette dernière. Le montant qui a été passé en charge de l'exercice 2024 par la société Aetech s'élève à D : 35 582 HT.
- La société Advanced e-Technologies a facturé en 2024 à sa filiale Advanced e-Services des charges communes pour un montant de D : 315 000 HT.
- Le compte client Advanced-e-services a été soldé.
- Le compte fournisseur Advanced-e-services comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2024 totalise un solde débiteur de D : 26 354 DT.
- Le compte courant de la société Advanced-e-services, comptabilisé parmi les passifs de AeTECH, s'élève au 31/12/2024 à un montant de D : 854 154.

25.3 Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La société a comptabilisé en charge de l'exercice des jetons de présence pour un montant de 26 250 DT brut, c'est-à-dire 3000 dinars net par membre du conseil d'administration. Ce montant a été proposé par le conseil du 03 septembre 2025 et sera soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'Administration en date du 07 mai 2021 a décidé d'accorder une rémunération de 150 000 annuelle au directeur général. Au titre de l'exercice 2024, La société a comptabilisé en charge de l'exercice 2024 un montant de 152 860 DT au titre de cette rémunération.

Par ailleurs, le conseil d'administration a accordé au directeur général une prime d'intéressement annuelle de 10% sur le résultat brut d'exploitation consolidé.

Au 31/12/2024, le résultat brut d'exploitation consolidé est négatif. Par conséquent, le directeur général ne peut pas bénéficier de cette prime d'intéressement.

Le Conseil d'Administration en date du 07 mai 2021 a décidé d'accorder une rémunération annuelle nette de 100 000 dinars au profit du Président du Conseil d'Administration durant son présent mandat en tant que Président du Conseil. Ce montant s'élève à D : 125 000. Le Président du Conseil bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

	Directeur Général		Président du Conseil	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Rémunérations brutes	152 860	92 519	125 000	195 339

Congés à payer	11 066	65 778	0	0
----------------	--------	-----------	---	---

Note26 : Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeant et associé
1- Engagements donnés			
a) Garanties personnelles			
* Cautionnement et aval	560 000 DT	Amen Bank	Mr Zoubeir Chaïeb
* Caution solidaire et personnel	1 220 000 DT	STB	Mr Zoubeir Chaïeb
* Autres garanties	0 DT		
b) Garanties réelles			
* Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel de la société AeTECH sis à la ZI Ariana Aéroport, la Charguia II, 03 rue des métiers	1 727 068 DT	STB	
* Hypothèque en rang utile sur la totalité de sa propriété sise à Megrine d'une superficie de 994m2 objet du titre foncier N°11965 Ben Arous.	1 727 068 DT	STB	Mr Zoubeir Chaïeb
* Hypothèque en rang utile sur la totalité de sa propriété sise à l'Ariana d'une superficie de 472m2 objet du titre foncier N°6251 Ariana	1 727 068 DT	STB	Mr Zoubeir Chaïeb
c) Effets escomptés et non échus	0 DT		
d) Créances à l'exportation mobilisées	0 DT		
e) Abandon de créances	0 DT		
B- Engagements reçus			
a) Garanties personnelles			
* Cautionnement	19 112 DT 59 000 DT 6 247 DT 18 262 DT 29 042 DT 83 039 DT 62 903 DT 7 242 DT 3 135 DT 1 115 DT	STB T.TELECOM OACA AISA TUNIS RE PRESIDENCE UTSS MIN. SANTE STEG MIN. INTERIEU	
* Aval			
* Autres garanties			
Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeant et associé
b) Garanties réelles			
* Nantissement	0 DT		
* Hypothèque	0 DT		
c) Effets escomptés et non échus	0 DT		
d) Créances à l'exportation mobilisées	0 DT		
e) Abandon de créances	0 DT		

Note 27 : Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'une vérification approfondie à partir du 08/08/2024 au titre de l'impôts sur la société, les acomptes provisionnels, la taxe sur la valeur ajoutée, la retenue à la source, la Taxe à la Formation Professionnelle, le Fonds de Promotion du Logement pour les Salaries, la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, le droit de timbre et la contribution sociale de solidarité pour les périodes 2020, 2021, 2022 et 2023.

La société a reçu une 1ère notification à la date du 24 décembre 2024 qui comporte un redressement d'un montant de 907 023 DT en principal et intérêts ainsi que : la fixation des reports déficitaires au 31/12/2023 à 239 854 DT, la fixation du report d'impôt sur ls sociétés à 280 570 DT.

La société s'est opposée à cette 1ère notification à la date du 6 février 2025.

La société a reçu une 2ème notification à la date du 28 avril 2025 qui comporte le maintien de quelques chefs de redressement ainsi que l'acceptation de l'opposition de la société sur quelques autres points.

La société s'est opposée aux chefs de redressement restants de la 2ème notification à la date du 12 mai 2025.

La société n'a pas constaté de provision concernant ce contrôle fiscal.

Note 28 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 03 septembre 2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements postérieurs à cette date.

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES SA

Rapports du commissaire aux comptes Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

I - RAPPORT GENERAL

/)/esdames et /)/essieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies SA,

I.1. Rapport sur les états financiers

I.1.1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 mai 2022, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « Advanced e-Technologies SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ces Etats Financiers font ressortir un total bilan de 6 614 288 DT et des capitaux propres négatifs de (4 936 575) DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (956 988) DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Advanced e-Technologies SA » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.1.2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Nos travaux nous ont conduit à émettre les réserves suivantes :

- La société ne nous a pas communiqué les justificatifs d'envois des lettres de circularisation des tiers de la société Aetech et nous n'avons pas reçu des réponses de nos demandes d'informations adressées aux banques et aux avocats de la société. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.
- Au 31 décembre 2024, nous avons constaté une insuffisance concernant le passif des dettes fiscales de la société Aetech pour un montant total de 712 758 DT qui sont déjà inscrites chez la recette des finances à la fin de l'exercice 2023. Ce montant ne tient pas compte des intérêts en plus à rajouter sur l'exercice 2024.
- Au 31 décembre 2024, nous avons constaté un risque de pénalité de retard, non comptabilisé chez Aetech, sur le paiement des dettes de la société auprès de la caisse nationale de sécurité sociale pour un montant s'élevant à 480 000 DT.
- Les immobilisations de la société n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice. Cette situation en plus d'être contraire aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, elle ne permet pas de vérifier l'assertion relative à l'existence des immobilisations.

1.1.3. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 28 des états financiers qui indique que La société a fait l'objet d'une vérification approfondie à partir du 08/08/2024 au titre de l'impôt sur la société, les acomptes provisionnels, la taxe sur la valeur ajoutée, la retenue à la source, la Taxe à la Formation Professionnelle, le Fonds de Promotion du Logement pour les Salaries, la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, le droit de timbre et la contribution sociale de solidarité pour les périodes 2020, 2021, 2022 et 2023.

La société a reçu une 1^{ère} notification à la date du 24 décembre 2024 qui comporte un redressement d'un montant de 907 023 DT en principal et intérêts ainsi que : la fixation des reports déficitaires au 31/12/2023 à 239 854 DT, la fixation du report d'impôt sur les sociétés à 280 570 DT.

La société s'est opposée à cette 1^{ère} notification à la date du 6 février 2025.

La société a reçu une 2^{ème} notification à la date du 28 avril 2025 qui comporte le maintien de quelques chefs de redressement ainsi que l'acceptation de l'opposition de la société sur quelques autres points.

La société s'est opposée aux chefs de redressement restants de la 2^{ème} notification à la date du 12 mai 2025.

La société n'a pas constaté de provision concernant ce contrôle fiscal.

Nous ne pouvons pas estimer d'une manière fiable l'issue finale de ce contrôle fiscal.

1.1.4. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 7 relative au Capitaux Propres qui indique que pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les passifs de la société excèdent de 4 936 575 DT le total de ses actifs. La société « Advanced e-Technologies SA » a engagé un plan de restructuration financière et opérationnelle afin de remédier à cette situation. Ce plan a été soumis et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2022.

Le plan en question a été entamé par l'apport en capital de l'activité distribution à la filiale Advanced e-Services, ce qui a généré une plus-value d'un montant de 3 751 000 DT.

Le plan de restructuration a été modifié lors du conseil d'administration du 05 novembre 2024 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette situation.

1.1.5. Questions clés d'audit

Outre des questions traitées dans les sections « Fondement de l'opinion » et « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

a- Evaluation des créances clients

Les créances sur les clients présentent un solde net de 1 470 195 DT.

Compte tenu de l'importance de cette rubrique, nous avons considéré la dépréciation des créances clients comme un point clé d'audit.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur et la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le Management.

b- Evaluation des stocks

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 1 150 643 DT et provisionnés à hauteur de 682 346 DT, ce qui fait un montant net de 468 297 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- La revue des états de mouvements des stocks solution et distribution ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période ;
- La vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

1.1.6. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1.1.7. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

1.1.8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question

dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

I.2. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

I.2.1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

I.2.2. Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au 31 décembre 2024 tels que prévus au niveau des articles 3, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que par l'article 275 du code des sociétés commerciales.

I.2.3. Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

À la suite des pertes cumulées comme indiqué dans le point « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », les états financiers font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société. L'assemblée générale extraordinaire, réunie dans les délais, a décidé de reporter la décision relative à la continuité d'exploitation.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024 a décidé la continuité d'exploitation de la société sous la lumière du plan de restructuration qui a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2022 et modifié par le conseil d'administration du 05 novembre 2024.

Le conseil d'administration du 03 septembre 2025 n'a pas convoqué d'assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation de la société. La société Advanced e-Technologies devra la convoquer dans un délai de 4 mois à partir de l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

I.2.4. Conformité à l'article 38 du règlement général de la bourse

L'article 38 du règlement général de la bourse prévoit que chaque conseil d'administration d'une société doit avoir au moins deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires. A la date de notre rapport, le conseil d'administration de la société

Advanced e-technologies ne comporte qu'un seul administrateur indépendant malgré les appels à candidatures émis et prolongés par la société.

I.2.4. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 octobre 2025

**Le commissaire aux comptes
Horwath ACF**

Noureddine BEN ARBIA

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES SA

Rapports du commissaire aux comptes Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

II – RAPPORT SPECIAL

/)/essieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies SA,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2024

- Une convention a été conclue entre la société Aetech, la société Tuniphone et le président du conseil d'administration a été autorisé au conseil d'administration du 03/09/2025 avec effet à la date du 31/12/2024 et qui stipule que :

- 1- La société AeTECH est redevable à Mr. Zoubeir CHAIEB à la date du 31/12/2024 d'un montant brut de 458 062 Dinars représentant la rémunération du président du Conseil d'Administration depuis l'exercice 2021.
- 2- La société TUNIPHONE, cliente de la société AeTECH, doit à celle-ci à la date du 31/12/2024 un montant de 262 723 Dinars représentant :
 - La créance client TUNIPHONE d'un montant de 229 042 Dinars.
 - Règlement fournisseurs d'un montant de 33 681 Dinars.

Mr. Zoubeir CHAIEB, président du conseil de la société Aetech, a accepté le transfert d'une partie de sa créance, au niveau de la société AeTECH, pour le paiement de l'intégralité de la dette de la société Tuniphone pour un montant de 262 723 Dinars et admet ne plus être redevable à la société AeTECH que du reliquat à savoir 195 339 Dinars.

La société TUNIPHONE a déclaré accepter le paiement de sa dette en envers la société AeTECH par le transfert d'une partie de la créance du président du Conseil d'Administration et reconnaît devenir redevable du montant de 262 723 Dinars à Mr. Zoubeir CHAIEB.

- Une nouvelle convention a été autorisée par le conseil d'administration du 03/09/2025 avec effet au 31/12/2024 entre la société Aetech et la société Advanced e-services qui stipule la facturation de charges communes par la société Advanced e-services à la société Aetech sur la base de la consommation réelle de cette dernière. Le montant qui a été passé en charge de l'exercice 2024 par la société Aetech s'élève à D : 35 582 HT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Opérations réalisées avec la société Tuniphone :

- La société Tuniphone a facturé des charges communes au titre des exercices 2023 et 2024 à la société Aetech au titre de mise à disposition de véhicules pour un montant de D : 144 540 TTC.
- Le compte client Tuniphone présente un solde nul au 31/12/2024 contre un solde de D : 229 042 au 31/12/2023.
- Le compte fournisseur Tuniphone comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2024 totalise un solde nul au 31/12/2024 contre un solde de D : 178 222 au 31/12/2023.

Opérations réalisées avec la société Eco Tech Immobilière :

Le conseil d'administration de la société Aetech du 08/05/2019 a autorisé qu'il y ait un compte courant associé avec la société Ecotech Immobilière. L'affectation de la dette fournisseurs Ecotech en compte courant associé pour un montant de 621 765 DT a été autorisée par le conseil d'administration du 08/04/2022 parmi les opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le compte courant de la société Ecotech, comptabilisé parmi les passifs de AeTECH, s'élève au 31/12/2024 à un montant de D : 912 199.

- La société Advanced e-Technologies a facturé en 2024 à sa filiale Advanced e-Services des charges communes pour un montant de D : 315 000 HT.
- Le compte client Advanced-e-services a été soldé.
- Le compte fournisseur Advanced-e-services comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2024 totalise un solde débiteur de D : 26 354 DT.
- Le compte courant de la société Advanced-e-services, comptabilisé parmi les passifs de AeTECH, s'élève au 31/12/2024 à un montant de D : 854 154.

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit à la date du 31 décembre 2024 :

La société a comptabilisé en charge de l'exercice des jetons de présence pour un montant de 26 250 DT brut, c'est-à-dire 3000 dinars net par membre du conseil d'administration. Ce montant a été

proposé par le conseil du 03 septembre 2025 et sera soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'Administration en date du 07 mai 2021 a décidé d'accorder une rémunération de 150 000 annuelle au directeur général. Au titre de l'exercice 2024, La société a comptabilisé en charge de l'exercice 2024 un montant de 152 860 DT au titre de cette rémunération.

Par ailleurs, le conseil d'administration a accordé au directeur général une prime d'intéressement annuelle de 10% sur le résultat brut d'exploitation consolidé.

Au 31/12/2024, le résultat brut d'exploitation consolidé est négatif. Par conséquent, le directeur général ne peut pas bénéficier de cette prime d'intéressement.

Le Conseil d'Administration en date du 07 mai 2021 a décidé d'accorder une rémunération annuelle nette de 100 000 dinars au profit du Président du Conseil d'Administration durant son présent mandat en tant que Président du Conseil. Ce montant s'élève à D : 125 000. Le Président du Conseil bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

	<u>Directeur Général</u>		<u>Président du Conseil</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2024</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2024</u>
Rémunérations brutes	152 860	92 519	125 000	195 339
Congés à payer	11 066	65 778	0	0

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 octobre 2025

Le commissaire aux comptes
Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA